

Administration du pétrole—Loi

Monsieur l'Orateur, il faut, bien sûr, deux parties pour négocier. Une analyse objective de ce qui s'est produit révélera que nous avons abordé les négociations de bonne foi, que nous avons fait des offres généreuses, raisonnables, que nous avons fait beaucoup de progrès en vue de conclure un marché juste pour les Canadiens, et que nous avons écouté les doléances de la province. A preuve, la loi sur l'administration du pétrole que nous avons adoptée comme solution intérimaire.

Les deux gouvernements, le nôtre et celui de l'Alberta, préféreraient conclure un accord, j'en suis convaincu. J'estime en outre que nous partageons le même objectif, celui d'accélérer la mise en valeur de nos propres ressources. En conséquence, nous ne parvenons pas à comprendre pourquoi le gouvernement provincial persiste à refuser son approbation aux grands projets des sables bitumineux actuellement en vieillisse. A notre avis, la décision de l'Alberta à cet égard est contraire aux objectifs avoués de son gouvernement et nuit directement aux intérêts de nombreux Albertains dont l'avenir et les espoirs économiques en dépendent. Ce sont là autant de questions dont nous aimerions certes discuter davantage avec le gouvernement albertain.

Il y a un désaccord fondamental entre le gouvernement fédéral et celui de l'Alberta au sujet du partage des recettes. Le porte-parole du gouvernement de l'Alberta nous a donné l'impression très nette que son gouvernement était d'avis que le gouvernement national ne devrait augmenter ses recettes qu'aux dépens des entreprises, par des impôts sur les sociétés. Depuis, le ministre de l'Énergie de l'Alberta a dit que ce n'était pas ce qu'il voulait dire. C'est un fait encourageant et, là encore, cela augure bien pour notre prochaine rencontre.

Toutefois, si le ministre de l'Énergie de l'Alberta maintient que nous ne sommes pas en droit de réclamer une plus grande part des recettes gouvernementales, s'il soutient à nouveau que toute réduction de la part provinciale équivaut à une expropriation fédérale des ressources provinciales, et qu'il n'a pas voulu dire que nous devrions accroître nos recettes aux dépens de l'industrie, alors c'est qu'il croit que le gouvernement fédéral devrait tirer des recettes additionnelles des consommateurs canadiens, y compris les Albertains. On ne peut pas dire que c'est équitable. Nous ne pouvions poursuivre des négociations qui n'aboutissaient nulle part; il fallait prendre une décision au nom de la nation.

On n'a pas fait appel aux dispositions spéciales de la loi sur l'administration du pétrole purement et simplement; on l'a fait dans le cadre d'un budget et d'un programme énergétique national. En outre, on ne l'a fait qu'après avoir tâché d'en arriver à un règlement négocié. On l'a fait tout en affirmant notre intention de poursuivre nos efforts en vue de conclure une entente avec les provinces productrices. Nous sommes prêts à discuter en fonction de nos principes, de nos droits et de nos besoins.

Nous avons bon espoir de pouvoir nous acquitter de nos obligations nationales, y compris de nos responsabilités à l'égard de l'Alberta et de l'Ouest. Aucune province ne profitera plus que l'Alberta des dépenses fédérales consacrées aux nouvelles initiatives en matière d'énergie. En quatre ans, les dépenses à ce chapitre atteindront près de 2.3 milliards de dollars dans cette province, soit environ \$1,030 par Albertain. Le gouvernement de l'Alberta touchera une plus grande part des recettes que tout autre gouvernement provincial ou État au

monde. Pour ce qui est de l'industrie, on prévoit des stimulants, des subventions et des prix qui faciliteront les projets à long terme.

On estime que le revenu net par baril de pétrole avant les taxes va passer de \$6.25 à \$24.58 d'ici 1990. Au cours des dix prochaines années, 120 milliards vont être investis en Alberta dans des projets en rapport avec l'énergie. Des dizaines de milliers d'emplois vont être créés dans la construction et plus de 100,000 à plein temps dans l'industrie, dans les secteurs techniques et de la gestion. Il est impossible de dire quels seront les bénéfices indirects pour les services publics, les industries tertiaires, pour le commerce, l'éducation et le logement. Le prix auquel le gouvernement de l'Alberta vend son gaz est le plus bas au monde, si l'on met à part le Moyen-Orient, depuis que la province a supprimé, l'an dernier, sa taxe de vente au détail. Le gouvernement de l'Alberta prévoit un taux de croissance réelle annuelle de 5 à 6 p. 100. D'aucuns pensent qu'elle pourrait atteindre 9 voire 10 p. 100. Comme l'a déclaré le premier ministre de la Saskatchewan, M. Blakeney, le problème essentiel pour son gouvernement va être de décider que faire avec tout cet argent au cours des dix prochaines années.

M. Rose: Puis-je poser une question au député?

M. MacLaren: Certainement.

M. l'Orateur adjoint: Le temps de parole du secrétaire parlementaire est épuisé. On ne peut lui poser de question qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Rose: Lors de son intervention d'hier soir, le secrétaire parlementaire a indiqué que personne ici même n'avait parlé de restreindre la demande énergétique. Sans vouloir anticiper sur les recommandations du groupe spécial de travail sur les énergies de remplacement et les économies d'énergie, certains se préoccupent sérieusement de cette question.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le député est libre de poser une question mais il semble entamer une discussion. Le député voudrait-il bien poser sa question?

M. Rose: J'y viens. Je voulais seulement fournir quelques éléments d'information. Le secrétaire parlementaire ne me concède-t-il pas que lorsque 87 p. 100 de la politique nationale énergétique sont consacrés à l'approvisionnement et seulement 13 p. 100 à la diminution de la demande, cette politique se préoccupe en réalité de l'offre et non de la demande?

M. MacLaren: Monsieur le Président, je tiens à rendre hommage aux quelques députés qui, au cours du débat, ont souligné l'importance, dans l'équation énergétique globale, de la baisse de la demande. Le député d'en face est un des rares intervenants à avoir accordé à ce facteur de notre politique énergétique son importance véritable. Comme je le signalais hier soir, nous avons eu tendance, au cours du débat, à insister sur les approvisionnements plutôt que sur la réduction de la demande ou la substitution, qui constitue pourtant un élément fondamental de notre programme énergétique national.